**CONSEIL COMMUNAL**
**LE VAUD**
conseil.communal@levaud.ch

# CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

## Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal no 37/2025

# INDEMNISATIONS DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031

Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le 22 décembre 2025, M. Sylvain Pécoud, Syndic et Jonathan Oldacre, Municipal, nous ont présenté le projet ci-dessus cité. Nous les remercions du temps consacré. A la suite de cette séance, notre Commission en a discuté et s'est réunie les 29 janvier et le 9 février 2026 pour analyser ce préavis et pour finaliser notre rapport.

Durant cette présentation la Municipalité nous a exposé les motivations qui ont débouché sur le préavis 37/2025. Elle a notamment mis en évidence l'augmentation constante de la charge de travail, la complexité des dossiers ainsi que le niveau de disponibilité exigé par l'exercice du mandat municipal.

La révision proposée vise à renforcer l'attractivité de ces fonctions au regard des responsabilités accrues, alors que le niveau actuel des défraiements demeure comparable à celui des communes environnantes, malgré une charge de travail supérieure.

Notre commune assume un volume de gestion important avec de nombreuses infrastructures et activités à superviser pour la vie locale (telles que l'école, le restaurant communal, les logements protégés, ou le centre de tri, entre autres), ainsi que plusieurs structures privées (notamment le jardin d'enfants, l'épicerie, le camping, entre autres également).

Selon la Municipalité, l'actualisation des différents défraiements placerait désormais la Commune dans la fourchette haute par rapport aux communes alentour, ce qui apparaîtrait proportionné et justifié au regard de la complexité des missions qui lui sont confiées.

Au regard du préavis et des précisions fournies par la Municipalité, l'analyse du budget met en évidence les éléments suivants :

**Taux d'activité réelle :**

- Syndic : 70 %
- Municipaux : 40 %, selon les dicastères

**Évolution globale du budget 2026 :**

La Municipalité prévoit une augmentation du budget 2026 de **CHF 39 000**, appliquée au deuxième semestre, portant le budget total à CHF 236 000, soit une hausse de 20 %.

**Indemnités fixes annuelles :**

Le budget des indemnités fixes annuelles augmente de 8,5 %, soit CHF 4 000, pour atteindre CHF 51 000. Cette évolution se répartit comme suit :

- Le Syndic : +15 % (de CHF 13 000 à CHF 15 000 par an à partir 1er juillet 2026)
- Les Municipaux : +18 % (de CHF 8 500 à CHF 10 000 par an à partir du 1er juillet 2026)

**Vacations :**

Le budget consacré aux vacations progresse de 37 %, soit CHF 35 000, pour atteindre CHF 185 000. Cette augmentation s'explique par :

- Le relèvement du taux horaire de CHF 40 à CHF 55 dès le 1er juillet.
- L'augmentation estimée de 125 heures de vacations sur le second semestre. À ce sujet, la Municipalité précise qu'il s'agit d'une estimation haute et qu'il est peu probable que ce volume soit effectivement atteint.

**Frais de déplacement :**

Les frais de déplacement demeurent inchangés.

Ainsi, l'évolution projetée pour la législature 2026-2031 apparaît pertinente et raisonnable au regard des éléments analysés.

Il est à noter que compte tenu du phasage retenu pour le budget 2026, une augmentation mécanique de CHF 39 000 est projetée pour le budget 2027.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose d'accepter le préavis municipal N° 37/2025 :

**Indemnisations des membres de la municipalité pour la législature 2026-2031**

Nous vous remercions de votre confiance et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos meilleures salutations.

Le Vaud, le 8 février 2026.

Les membres de la Commission des Finances.

Sandrine Givry-Lemercier | Romain Baeriswyl | Eric Epple

Bernard Févry | Yves-Alain Tschirren